

Capitale du Champagne
EPERNAY

CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY

--ooOoo--

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2011 A 18 H 15

--ooOoo--

ORDRE DU JOUR

1 -NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

2-COMMUNICATION DES DECISIONS DE JUSTICE

(Rap. M. le Maire)

3 -ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

a)Comptes Administratifs – Exercice 2010

(Rap. M. le Maire)

- 1 – Budget Principal
- 2 – Parking
- 3 – Camping
- 4 – Cuisine Centrale
- 5 – Chauffage Urbain
- 6 – Cellules Commerciales

b) Comptes de gestion du Receveur Municipal – Exercice 2010

(Rap. M. RODRIGUES)

- 1 – Budget Principal
- 2 – Parking
- 3 – Camping
- 4 – Cuisine Centrale
- 5 – Chauffage Urbain
- 6 – Cellules Commerciales

c) Affectation des résultats de l'exercice 2010

(Rap. M. RODRIGUES)

- 1 – Budget Principal
- 2 – Parking
- 3 – Camping
- 4 – Cuisine Centrale
- 5 – Chauffage Urbain
- 6 – Cellules Commerciales

d) Décision modificative n° 2 – Exercice 2011

(Rap. M. RODRIGUES)

e) Attributions de subventions

(Rap. M. RODRIGUES)

f) Vente d'une maison d'habitation située 52, rue Haie Leleu à Epernay
à M. Mickaël COSTA

(Rap. Mme HEURTAUX)

g) Convention entre la Ville d'Epernay, le Comité de l'Avenue de Champagne,
et l'ASAC de Champagne partenaire pour « Habits de Lumière 2011 »

(Rap. M. FROMM)

- h) Créations modification du tableau des effectifs Ville
des emplois permanents (Rap. Mme HEURTAUX)
- i) Avance remboursable Rugby Epernay Champagne (Rap. M. MARANDON)

4 -AFFAIRES SOCIALES ET EDUCATION

- a) Convention financière bipartite entre la Ville d'Epernay et la Caisse d'Allocations
Familiales de la Marne (Rap. Mme CHARIF)
- b) Convention financière ville d'Epernay/CAF/Maison Pour Tous
Convention financière Ville d'Epernay/CAF
Convention d'objectifs et de moyens Maison Pour Tous (Rap. Mme CHARIF)
- c) Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009
Rapport relatif au rapport d'activité 2010 du CUCS (Rap. Mme CHARIF)
- d) Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009
Rapport relatif à l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et
de la Cohésion Sociale (Rap. Mme CHARIF)

5 -ANIMATION ET ATTRACTIVITE DE LA VILLE

- a) Convention de partenariat entre la Ville d'Epernay et la Banque Populaire
Lorraine-Champagne (Rap. M. MARECHAL)
- b) Vente des surboîtiers de la Médiathèque Centre-Ville (Rap. M. MARECHAL)
- c) Mise en place de l'opération FISAC ZUS Bernon (Rap. M. FROMM)
- d) Signature d'une convention d'aide à la création d'un emploi au
Racing Club Epernay Champagne (Rap. M. MARANDON)

6 -CADRE DE VIE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- a) Approbation de la motion du Pays d'Epernay s'opposant aux
explorations gazières (Rap. M. SCHMIT)

7 – Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale
(S.D.C.I) (Rap. M. le Maire)

8 - COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
(ARTICLE L 2122-22) (Rap. M. le Maire)

9-VŒU CONCERNANT LA MATERNITE D'EPERNAY (Rap. M. le Maire)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JUIN 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :27

Date de la convocation : 21 JUIN 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE.

Etaient absents : M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE.

Délibération n° 11-2960

1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner Melle Astrid TUSSEAU, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Pour le Maire et par délégation

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JUIN 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :27

Date de la convocation : 21 JUIN 2011

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Étaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE.

Étaient absents : M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE.

Délibération n° 11-2961

3a1-COMPTE ADMINISTRATIFS 2010 – BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 20 juin 2011,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des résultats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire, accompagné de l'état des restes à réaliser,

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré, au cours de l'exercice 2010, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu les résultats de l'exercice 2010 du budget principal repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2010	Mandats 2010	Titres 2010	Résultat de clôture 2010
Investissement	-1 443 351,57	3 864 051,57	17 020 915,87	12 163 706,31	-2 436 509,56
Fonctionnement	8 197 250,60	-3 864 051,57	40 702 945,96	44 953 825,85	8 584 078,92
TOTAUX	6 753 899,03	0,00	57 723 861,83	57 117 532,16	6 147 569,36

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

ARRETE le montant des crédits correspondant aux dépenses engagées et à poursuivre et les restes à mandater qui doivent être repris au budget de l'exercice 2011 à la somme de :

10 138 200 € en investissement
493 500 € en fonctionnement

ARRETE le montant des engagements en cours et des recettes justifiées à réaliser qui doivent être repris au budget de l'exercice 2011 à la somme de :

7 654 000 € en investissement
40 600 € en fonctionnement

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2010 définitivement closes et les crédits soldés.

Adopté à la majorité (26 voix pour – 2 contre : MM. LEFEVRE, GUILLOT – 3 ne prennent pas part au vote : MM DE LILLO, EL HMAM, Mme JABBOUR.)

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30.06.2011 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Service

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JUIN 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :27

Date de la convocation : 21 JUIN 2011

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M.. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Étaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE.

Étaient absents : M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE.

Délibération n° 11-2962

3a2-COMPTES ADMINISTRATIFS 2010-PARKING

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des résultats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire, accompagné de l'état des restes à réaliser,

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré, au cours de l'exercice 2010, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 20 juin 2011,

Vu les résultats de l'exercice 2010 du budget annexe Parking repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2010	Mandats 2010	Titres 2010	Résultat de clôture 2010
Investissement	-72 585,57	0,00	115 898,54	68 723,42	-119 760,69
Fonctionnement	2 083,13	0,00	163 122,38	180 435,29	19 396,04
TOTAUX	-70 502,44	0,00	279 020,92	249 158,71	-100 364,65

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

ARRETE le montant des crédits correspondant aux dépenses engagées et à poursuivre et les restes à mandater qui doivent être repris au budget de l'exercice 2011 à la somme de 62 800 euros en section d'investissement

ARRETE le montant des engagements en cours et des recettes justifiées à réaliser qui doivent être repris au budget de l'exercice 2011 à la somme de 181 000 € en section d'investissement

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2010 définitivement closes et les crédits soldés.

Adopté à la majorité (26 voix pour – 2 contre : MM. LEFEVRE, GUILLOT – 3 ne prennent pas part au vote : MM DE LILLO, EL HMAM, Mme JABBOUR.)

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30.06.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 21 JUIN 2011

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Étaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE.

Étaient absents : M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE.

Délibération n° 11-2963

3a3-COMPTES ADMINISTRATIFS 2010 -CAMPING

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des résultats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire, accompagné de l'état des restes à réaliser,

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré, au cours de l'exercice 2010, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 20 juin 2011,

Vu les résultats de l'exercice 2010 du budget annexe Camping repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2010	Mandats 2010	Titres 2010	Résultat de clôture 2010
Investissement	48,16	0,00	183 865,16	183 871,65	54,65
Fonctionnement	1 265,96	0,00	163 548,47	176 433,83	14 151,32
TOTAUX	1 314,12	0,00	347 413,63	360 305,48	14 205,97

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

ARRETE le montant des crédits correspondant aux dépenses engagées et à poursuivre et les restes à mandater qui doivent être repris au budget de l'exercice 2011 à la somme de 20 100 euros en investissement

ARRETE le montant des engagements en cours et des recettes justifiées à réaliser qui doivent être repris au budget de l'exercice 2011 à la somme de 20 100 € en investissement

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2010 définitivement closes et les crédits soldés.

Adopté à la majorité (26 voix pour – 2 contre : MM. LEFEVRE, GUILLOT – 3 ne prennent pas part au vote : MM DE LILLO, EL HMAM, Mme JABBOUR.)

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30.06.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 21 JUIN 2011

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M.. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Étaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE.

Étaient absents : M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE.

Délibération n° 11-2964

3a4-COMPTES ADMINISTRATIFS 2010-CUISINE CENTRALE

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des résultats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire, accompagné de l'état des restes à réaliser,

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré, au cours de l'exercice 2010, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 20 juin 2011,

Vu les résultats de l'exercice 2010 du budget annexe Cuisine Centrale repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2010	Mandats 2010	Titres 2010	Résultat de clôture 2010
Investissement	29 671,70	0,00	37 679,21	31 081,48	23 073,97
Fonctionnement	2 124,01	0,00	1 296 074,50	1 295 563,52	1 613,03
TOTAUX	31 795,71	0,00	1 333 753,71	1 326 645,00	24 687,00

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

ARRETE à la somme de 2 400 € le montant des crédits correspondant aux dépenses engagées et à poursuivre et les restes à mandater qui doivent être repris au budget de l'exercice 2011 en section d'investissement

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2010 définitivement closes et les crédits soldés.

Adopté à la majorité (26 voix pour – 2 contre : MM. LEFEVRE, GUILLOT – 3 ne prennent pas part au vote : MM DE LILLO, EL HMAM, Mme JABBOUR.)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30.06.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 21 JUIN 2011

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Étaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE.

Étaient absents : M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE.

Délibération n° 11-2965

3a5-COMPTES ADMINISTRATIFS 2010 – CHAUFFAGE URBAIN

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des résultats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire, accompagné de l'état des restes à réaliser,

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré, au cours de l'exercice 2010, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 20 juin 2011,

Vu les résultats de l'exercice 2010 du budget annexe Chauffage Urbain repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2010	Mandats 2010	Titres 2010	Résultat de clôture 2010
Investissement	-15 160,00	0,00	0,00	0,00	-15 160,00
Fonctionnement	2 886,72	0,00	1 324 190,88	1 324 988,14	3 683,98
TOTAUX	-12 273,28	0,00	1 324 190,88	1 324 988,14	-11 476,02

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

ARRETE à la somme de 15 160 € le montant des engagements en cours et des recettes justifiées à réaliser qui doivent être repris au budget de l'exercice 2011 en section d'investissement,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2010 définitivement closes et les crédits soldés.

Adopté à la majorité (26 voix pour – 2 contre : MM. LEFEVRE, GUILLOT – 3 ne prennent pas part au vote : MM DE LILLO, EL HMAM, Mme JABBOUR.)

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30.06.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 21 JUIN 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE.

Etaient absents : M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE.

Délibération n° 11-2966

3a6-COMPTES ADMINISTRATIFS 2010 – CELLULES COMMERCIALES

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des résultats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire, accompagné de l'état des restes à réaliser,

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré, au cours de l'exercice 2010, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 20 juin 2011,

Vu les résultats de l'exercice 2010 du budget annexe Cellules Commerciales repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2010	Mandats 2010	Titres 2010	Résultat de clôture 2010
Investissement	-473 857,45	0,00	460 214,48	459 653,48	-474 418,45
Fonctionnement	0,00	0,00	182 692,31	182 692,31	0,00
TOTAUX	-473 857,45	0,00	642 906,79	642 345,79	-474 418,45

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

ARRETE à la somme de 8 000 € le montant des crédits correspondant aux dépenses engagées et à poursuivre et les restes à mandater qui doivent être repris au budget de l'exercice 2011 en section d'investissement,

ARRETE à la somme de 163 000 € le montant des engagements en cours et des recettes justifiées à réaliser qui doivent être repris au budget de l'exercice 2011 en section d'investissement,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2010 définitivement closes et les crédits soldés.

Adopté à la majorité (26 voix pour – 2 contre : MM. LEFEVRE, GUILLOT – 3 ne prennent pas part au vote : MM DE LILLO, EL HMAM, Mme JABBOUR.)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30.06.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 21 JUIN 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE.

Etaient absents : M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE.

Délibération n° 11-2967

3b1-COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL 2010 BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010 du budget principal,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats de l'exercice 2010 repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2010	Mandats 2010	Titres 2010	Résultat de clôture 2010
Investissement	-1 443 351,57	3 864 051,57	17 020 915,87	12 163 706,31	-2 436 509,56
Fonctionnement	8 197 250,60	-3 864 051,57	40 702 945,96	44 953 825,85	8 584 078,92
TOTAUX	6 753 899,03	0,00	57 723 861,83	57 117 532,16	6 147 569,36

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- est en conformité avec le compte administratif

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2010.

Adopté à la majorité (29 voix pour – 3 abstentions : MM. LEFEVRE, GUILLOT, DE LILLO)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30.06.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 21 JUIN 2011

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Étaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE.

Étaient absents : M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE.

Délibération n° 11-2968

3b2- COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL 2010 PARKING

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010 du budget annexe Parking,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats de l'exercice 2010 repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2010	Mandats 2010	Titres 2010	Résultat de clôture 2010
Investissement	-72 585,57	0,00	115 898,54	68 723,42	-119 760,69
Fonctionnement	2 083,13	0,00	163 122,38	180 435,29	19 396,04
TOTAUX	-70 502,44	0,00	279 020,92	249 158,71	-100 364,65

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 20 juin 2011,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- est en conformité avec le compte administratif

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2010.

Adopté à la majorité (29 voix pour – 3 abstentions : MM. LEFEVRE, GUILLOT, DE LILLO).

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30.06.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982

Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :27

Date de la convocation : 21 JUIN 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE.

Etaient absents : M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE.

Délibération n° 11-2969

3b3-COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL 2010 CAMPING

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010 du budget annexe Camping,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats de l'exercice 2010 repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2010	Mandats 2010	Titres 2010	Résultat de clôture 2010
Investissement	48,16	0,00	183 865,16	183 871,65	54,65
Fonctionnement	1 265,96	0,00	163 548,47	176 433,83	14 151,32
TOTAUX	1 314,12	0,00	347 413,63	360 305,48	14 205,97

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 20 juin 2011,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- est en conformité avec le compte administratif

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2010.

Adopté à la majorité (29 voix pour – 3 abstentions : MM. LEFEVRE, GUILLOT, DE LILLO).

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30.06.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général Adjoint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 21 JUIN 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE.

Etaient absents : M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE

Délibération n° 11-2970

3b4-COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL 2010 CUISINE CENTRALE

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010 du budget annexe Cuisine Centrale,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats de l'exercice 2010 repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2010	Mandats 2010	Titres 2010	Résultat de clôture 2010
Investissement	29 671,70	0,00	37 679,21	31 081,48	23 073,97
Fonctionnement	2 124,01	0,00	1 296 074,50	1 295 563,52	1 613,03
TOTAUX	31 795,71	0,00	1 333 753,71	1 326 645,00	24 687,00

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 20 juin 2011,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- est en conformité avec le compte administratif

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2010.

Adopté à la majorité (29 voix pour – 3 abstentions : MM. LEFEVRE, GUILLOT, DE LILLO).

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30.06.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 21 JUIN 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2^{ème} adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE.

Etaient absents : M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE

Délibération n° 11-2971

3b5-COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL 2010 CHAUFFAGE URBAIN

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010 du budget annexe Chauffage Urbain,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats de l'exercice 2010 repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2010	Mandats 2010	Titres 2010	Résultat de clôture 2010
Investissement	-15 160,00	0,00	0,00	0,00	-15 160,00
Fonctionnement	2 886,72	0,00	1 324 190,88	1 324 988,14	3 683,98
TOTAUX	-12 273,28	0,00	1 324 190,88	1 324 988,14	-11 476,02

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 20 juin 2011,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- est en conformité avec le compte administratif

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2010.

Adopté à la majorité (29 voix pour – 3 abstentions : MM. LEFEVRE, GUILLOT, DE LILLO).

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30.06.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :27

Date de la convocation : 21 JUIN 2011

Etaiènt présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAU, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaiènt excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE.

Etaiènt absents : M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE

Délibération n° 11-2972

3b6-COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL 2010 CELLULES COMMERCIALES

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion sur chiffres dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010 du budget annexe Cellules Commerciales,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats de l'exercice 2010 repris dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement en 2010	Mandats 2010	Titres 2010	Résultat de clôture 2010
Investissement	-473 857,45	0,00	460 214,48	459 653,48	-474 418,45
Fonctionnement	0,00	0,00	182 692,31	182 692,31	0,00
TOTAUX	-473 857,45	0,00	642 906,79	642 345,79	-474 418,45

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 20 juin 2011,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

- n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- est en conformité avec le compte administratif

DEMANDE par suite qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver ledit compte du Receveur Municipal pour l'exercice 2010.

Adopté à la majorité (29 voix pour – 3 abstentions : MM. LEFEVRE, GUILLOT, DE LILLO).

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30.06.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 21 JUIN 2011

Etaiènt présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaiènt excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE.

Etaiènt absents : M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE

Délibération n° 11-2973

3c1- AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010 BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2010 du budget principal Ville,

Vu le résultat 2010 après restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant à -4 920 709,56 €,

Vu le résultat 2010 après restes à réaliser de la section de fonctionnement s'élevant à 8 131 178,92 €,

Vu l'avis de la commission Finances et Economie du 20 juin 2011,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter à hauteur de 4 920 709,56 € la part disponible du résultat de la section de fonctionnement à la section d'investissement,

DECIDE de maintenir le solde du résultat de la section de fonctionnement, soit 3 663 369,36 €, à la section de fonctionnement.

Adopté à la majorité (29 voix pour – 3 abstentions : MM. LEFEVRE, GUILLOT, DE LILLO).

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30.06.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 21 JUIN 2011

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Étaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE.

Étaient absents : M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE

Délibération n° 11-2974

3c2-AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010 PARKING

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2010 du budget annexe Parking,

Vu le résultat 2010 après restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant à – 1560,69 €,

Vu le résultat 2010 de la section de fonctionnement s'élevant à 19 396,04 €,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 20 juin 2011,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter à hauteur de 1 560,69 € la part disponible du résultat de la section de fonctionnement à la section d'investissement,

DECIDE de maintenir le solde du résultat de la section de fonctionnement, soit 17 835,35 €, à la section de fonctionnement.

Adopté à la majorité (29 voix pour – 3 abstentions : MM. LEFEVRE, GUILLOT, DE LILLO).

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30.06.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 21 JUIN 2011

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M.. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Étaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE.

Étaient absents : M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE

Délibération n° 11-2975

3c3-AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010 CAMPING

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2010 du budget annexe Camping,

Vu le résultat 2010 de la section d'investissement s'élevant à 54,65 €,

Vu le résultat 2010 de la section de fonctionnement s'élevant à 14 151,32 €,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 20 juin 2011,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir les résultats 2010 en report à nouveau de chacune des deux sections.

Adopté à la majorité (29 voix pour – 3 abstentions : MM. LEFEVRE, GUILLOT, DE LILLO).

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30.06.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982

Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 21 JUIN 2011

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Étaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE.

Étaient absents : M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE

Délibération n° 11-2976

3c4-AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010 CUISINE CENTRALE

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2010 du budget annexe Cuisine Centrale,

Vu le résultat 2010 après restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant à 20 673,97 €,

Vu le résultat 2010 de la section de fonctionnement s'élevant à 1 613,03 €,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 20 juin 2011,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir les résultats 2010 en report à nouveau de chacune des deux sections.

Adopté à la majorité (29 voix pour – 3 abstentions : MM. LEFEVRE, GUILLOT, DE LILLO).

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30.06.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 21 JUIN 2011

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2^{ème} adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Étaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE.

Étaient absents : M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE

Délibération n° 11-2977

3c5-AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010 CHAUFFAGE URBAIN

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2010 du budget annexe Chauffage Urbain,

Vu le résultat 2010 après restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant à 0 €,

Vu le résultat 2010 de la section de fonctionnement s'élevant à 3 683,98 €,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 20 juin 2011,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir les résultats 2010 en report à nouveau de chacune des deux sections.

Adopté à la majorité (29 voix pour – 3 abstentions : MM. LEFEVRE, GUILLOT, DE LILLO).

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30.06.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 21 JUIN 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M.. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE.

Etaient absents : M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE

Délibération n° 11-2978

3c6-AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010 CELLULES COMMERCIALES

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2010 du budget annexe Cellules Commerciales,

Vu le résultat 2010 après restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant à
- 319 418,45 €,

Vu le résultat 2010 de la section de fonctionnement s'élevant à 0,00 €,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 20 juin 2011,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir les résultats 2010 en report à nouveau de chacune des deux sections.

Adopté à la majorité (29 voix pour – 3 abstentions : MM. LEFEVRE, GUILLOT, DE LILLO).

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30.06.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982

Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 21 JUIN 2011

Etaients présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaients excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE.

Etaients absents : M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE

Délibération n° 11-2979

3d-DECISION MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2011

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

Je vous rappelle que le Budget Primitif 2011 de la Ville d'Epernay étant voté par chapitre, il y a lieu, au cours de l'exercice budgétaire, d'opérer des mouvements budgétaires.

En vertu de ce principe, je vous invite à approuver les mouvements suivants :

BUDGET VILLE

Affectation du résultat 2010.

- + 3 663 360,00 euros du **chapitre 002** compte **R FIRESULTAT/01/002/FINA** (résultat de fonctionnement reporté)
- + 7 500,00 euros du **chapitre 74** compte **R VCV830/824/74751/CVIL** (participations GFP de rattachements)
- + 141 010,00 euros du **chapitre 73** compte **R FIFISCALITE/01/7323/FINA** (FNGIR)
- - 1 152 140,00 euros du **chapitre 73** compte **R FIFISCALITE/01/7311/FINA** (contributions directes)
- + 756 170,00 euros du **chapitre 74** compte **R FIFISCALITE/01/748313/FINA** (dotation de compensation de la TP)
- + 15 125,00 euros du **chapitre 74** compte **R FIFISCALITE/01/74833/FINA** (Etat-compensation au titre de la CET)
- + 29 305,00 euros du **chapitre 74** compte **R FIFISCALITE/01/74834/FINA** (Etat- compensation au titre des exonérations des taxes foncières)
- + 210 530,00 euros du **chapitre 74** compte **R FIFISCALITE/01/74835/FINA** (Etat – compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation)
- - 5 000,00 euros du **chapitre 75** compte **R DDG500/020/752/IMMO** (revenus des immeubles)
- - 21 000,00 euros du **chapitre 75** compte **R 7BA720/71/752/IMMO** (revenus des immeubles)
- + 3 000,00 euros du **chapitre 70** compte **R SST708/412/7083/IMMO** (locations diverses)

- + 34 740,00 euros du **chapitre 77** compte **R** 5MA505/020/7788/JURI (produits exceptionnels divers)
- + 24 770,00 euros du **chapitre 78** compte **R** DAJ504/01/7815/FINA (reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant)
- + 24 770,00 euros du **chapitre 67** compte **D** DAJ504/01/673/JURI (titres annulés sur exercices antérieurs)
- - 36 000,00 euros du **chapitre 65** compte **D** FISUBBUD/422/657361/FINA (subventions de fonctionnement Caisse des Ecoles)
- - 5 300,00 euros du **chapitre 67** compte **D** FISUBBUD/95/67441/FINA (subventions de fonctionnement aux budgets annexes)
- + 51 300,00 euros du **chapitre 67** compte **D** 5MA505/020/673/JURI (titres annulés sur exercices antérieurs)
- + 4 000,00 euros du **chapitre 67** compte **D** 7BA720/820/678/IMMO (autres charges exceptionnelles)
- + 3 237 800,00 euros du **chapitre 023** compte **D** FIORDRES/01/023/FINA (virement à la section d'investissement)
- - 22 100,00 euros du **chapitre 65** compte **D** FISUBBUD/520/657362/FINA (subventions de fonctionnement versées au CCAS)
- + 4 920 710,00 euros du **chapitre 10** compte **R** FIRESULTAT/01/1068/FINA (excédents de fonctionnement capitalisés)
- + 50 430,00 euros du **chapitre 13** compte **R** VHA825/70/1311/ORUB (subventions d'équipements transférables Etat et établissements nationaux)
- - 116 890,00 euros du **chapitre 13** compte **R** VHA825/70/1313/ORUB (subventions d'équipement transférables Départements)
- - 7 330,00 euros du **chapitre 13** compte **R** VAU837/822/1313/AMGT (subventions d'équipement transférables Départements)
- - 304 500,00 euros du **chapitre 16** compte **R** FIDETTE/01/1641/FINA (emprunts en euros)
- - 470 000,00 euros du **chapitre 024** compte **R** 2CH240/01/024/IMMO (produits des cessions d'immobilisations)
- + 3 237 800,00 euros du **chapitre 021** compte **R** FIORDRES/01/021/FINA (virement de la section de fonctionnement)
- +2 436 510,00 euros du **chapitre 001** compte **D** FIRESULTAT/01/001/FINA (solde d'exécution de la section d'investissement)
- + 265 290,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 5HV501/020/21311/BATI (constructions hôtel de ville)
- +71 700,00 euros du **chapitre 21** compte **D** VHA825/70/2128/ORUB (autres agencements et aménagements de terrains)
- + 31 460,00 euros du **chapitre 21** compte **D** VHA825/70/21318/ORUB (constructions autres bâtiments publics)
- + 59 140,00 euros du **chapitre 23** compte **D** VHA825/70/2315/ORUB (installations, matériel et outillage techniques)
- + 360 320,00 euros du **chapitre 23** compte **D** 1OF252/33/2313/BATI (constructions)
- + 374 000,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 7BA720/71/21318/IMMO (constructions autres bâtiments publics)
- + 350 000,00 euros du **chapitre 23** compte **D** 7EV706/822/2315/VOIR (installations, matériel et outillage techniques)
- + 330 000,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 9TO950/95/21318/BATI (constructions autres bâtiments publics)

- - 50 000,00 euros du **chapitre 20** compte **D** 2ED240/24/2031/BATI (frais d'études)
- + 172 200,00 euros du **chapitre 23** compte **D** 2ED240/24/2313/BATI (constructions)
- + 2 500,00 euros du **chapitre 204** compte **D** 2EC234/64/2042/EDUC (subventions d'équipement aux personnes de droit privé)
- + 800,00 euros du **chapitre 204** compte **D** 2ED240/20/2042/EDUC (subventions d'équipement aux personnes de droit privé)
- + 400 000,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 2EP221/212/21312/IMMO (constructions bâtiments scolaires)
- + 22 100,00 euros du **chapitre 204** compte **D** FISUBBUD/520/204162/FINA (subventions équipements versées au CCAS)

BUDGET PARKING

Affectation du résultat 2010.

- + 17 820,00 euros du **chapitre 002** compte **R** FIRESULTAT/01/002/FINA (résultat de fonctionnement reporté)
- + 119 770,00 euros du **chapitre 001** compte **D** FIRESULTAT/01/001/FINA (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)
- + 2 820,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 7PK751/821/2158/CSMU (autres installations, matériel et outillage techniques)
- - 15 000,00 euros du **chapitre 16** compte **R** FIDETTE/821/1641/FINA (emprunts en euros)
- + 1 570,00 euros du **chapitre 10** compte **R** FIRESULTAT/01/1068/FINA (excédents de fonctionnement capitalisés)
- + 17 820,00 euros du **chapitre 021** compte **R** FIORDRES/01/021/FINA (virement de la section de fonctionnement)
- +17 820,00 euros du **chapitre 023** compte **D** FIORDRES/01/023/FINA (virement à la section d'investissement)

BUDGET CAMPING

Affectation du résultat 2010.

- + 14 150,00 euros du **chapitre 002** compte **R** FIRESULTAT/01/002/FINA (résultat de fonctionnement reporté)
- - 5 300,00 euros du **chapitre 74** compte **R** FISUBBUD/95/74748/FINA (participations autres communes)
- + 7 750,00 euros du **chapitre 011** compte **D** SLO714/95/60612/BATI (énergie-électricité)
- + 200,00 euros du **chapitre 011** compte **D** SLO714/95/61522/BATI (entretien et réparations bâtiments)
- + 150,00 euros du **chapitre 011** compte **D** SLO714/95/6156/BATI (maintenance)
- +750,00 euros du **chapitre 011** compte **D** SLO714/95/6236/SPOR (catalogues et imprimés)
- + 50,00 euros du **chapitre 001** compte **R** FIRESULTAT/01/001/FINA (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)

- + 50,00 euros du **chapitre 21** compte **D** SLO714/95/21318/BATI (constructions autres bâtiments publics)

BUDGET CUISINE CENTRALE

Affectation du résultat 2010 et ajustement écritures d'ordres.

- + 1 210,00 euros du **chapitre 002** compte **R** FIRESULTAT/01/002/FINA (résultat de fonctionnement reporté)
- + 920,00 euros du **chapitre 042** compte **D** FIORDRES/01/6811/FINA (dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles)
- + 290,00 euros du **chapitre 67** compte **D** FIEXCEPT/01/673/FINA (titres annulés sur exercices antérieurs)
- + 23 070,00 euros du **chapitre 001** compte **R** FIRESULTAT/01/001/FINA (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)
- + 920,00 euros du **chapitre 040** compte **R** FIORDRES/01/28188/FINA (autres immobilisations corporelles)
- + 400,00 euros du **chapitre 10** compte **R** FIRESULTAT/01/1064/FINA (réserves réglementées)

BUDGET CHAUFFAGE URBAIN

Affectation du résultat 2010.

- + 3 860,00 euros du **chapitre 002** compte **R** FIRESULTAT/01/002/FINA (résultat de fonctionnement reporté)
- + 3 860,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 7CU716/816/60613 (chauffage urbain)
- + 15 160,00 euros du **chapitre 001** compte **D** FIRESULTAT/01/001/FINA (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)

BUDGET CELLULES COMMERCIALES

Affectation du résultat 2010.

- + 319 420,00 euros du **chapitre 16** compte **R** FIDETTE/01/1641/FINA (emprunts en euros)
- + 474 420,00 euros du **chapitre 001** compte **D** FIRESULTAT/01/001/FINA (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30.06.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 21 JUIN 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE.

Etaient absents : M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE

Délibération n° 11-2980

3e-ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes des associations et organismes,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu les avis des commissions Affaires Sociales et Education, Animation et Attractivité de la Ville et Administration Générale,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

1) Subventions d'action

L'Ablette

1 000 €

- Participation à l'organisation de la Journée nationale de la pêche et de l'eau le 5 juin 2011 et au rempoissonnement entre l'île Belon et le camping
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

2) Subventions exceptionnelles

Maison Pour Tous de Bernon

324 848 €

- Participation au fonctionnement de l'association
- (modification de la délibération n° 10-2545 du 17 janvier 2011)
Imputation budgétaire : 3GA810 524 6574 CIVIL SUBFONCTIO et 3GA810 524 6574 CIVIL SUBCONVEN

<u>Association des Centres de Vacances d'Epernay et sa Région</u>	2 500 €
- Participation à la réalisation de travaux et à l'achat de matériel (lits) Imputation budgétaire : 2ED240 204 2 JEUNESSE	
<u>Association Sportive des Cheminots d'Epernay – section Bowling</u>	270 €
-Participation au championnat d'Europe sport d'entreprise Du 1 ^{er} au 4 juin 2011 à Wittelsheim et Belfort Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTIO	
<u>Epernay Canoë Kayak</u>	1 000 €
- Participation à l'achat de 10 mini canoës-kayaks Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTIO	
<u>Racing Club Epernay Champagne</u>	3 000 €
- Participation à la création d'un poste d'éducateur sportif (de septembre à décembre 2011) Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTIO	
<u>Boutique de gestion Champagne</u>	1 500 €
- Participation à l'animation du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) Imputation budgétaire: 4RH400 020 6574 PERS	

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30.06.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 21 JUIN 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE.

Etaient absents : M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE

Délibération n° 11-2981

3f-VENTE D'UNE MAISON D'HABITATION SITUEE 52, RUE HAIE LELEU A EPERNAY A M. MICKAEL COSTA

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 20 juin 2011,

Vu l'estimation du service du Domaine,

Considérant l'accord de Monsieur Mickaël COSTA,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de vendre à Monsieur Mickaël COSTA, une maison d'habitation avec terrain située 52 rue Haie Leleu, cadastrée section BN n° 105 et 104 pour partie, moyennant le prix de QUATRE VINGT MILLE EUROS (80.000 €) hors frais pour prix d'acquisition. Sous réserve de l'obtention par l'acquéreur de son prêt bancaire.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, et tout document relatif à cette affaire, notamment l'acte notarié.

DIT que la Recette sera imputée sur le compte 7BA 720 820 775 IMMO du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30.06.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :27

Date de la convocation : 21 JUIN 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE.

Etaient absents : M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE

Délibération n° 11-2982

3g-CONVENTION ENTRE LA VILLE D'EPERNAY, LE COMITE DE L'AVENUE DE CHAMPAGNE, ET L'ASAC DE CHAMPAGNE PARTENAIRE POUR « HABITS DE LUMIERE 2011 »

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 20 juin 2011,

Considérant que la Ville d'Epernay, en partenariat avec le Comité de l'Avenue de Champagne et l'Association Sportive Automobile Club (l'ASAC de Champagne), organise l'édition 2011 de la parade automobile des "Habits de Lumière" le 11 décembre 2011,

Considérant qu'il résulte d'une organisation commune entre la Ville d'Epernay, le Comité de l'Avenue de Champagne et l'ASAC de Champagne des obligations et des devoirs réciproques,

Considérant la nécessité de conclure une convention de partenariat avec le Comité de l'Avenue de Champagne et l'ASAC de Champagne,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec le Comité de l'Avenue de Champagne et l'ASAC de Champagne,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir la manifestation "Habits de Lumière" et la parade automobile.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30.06.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 21 JUIN 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE.

Etaient absents : M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE

Délibération n° 11-2983

3h-CREATIONS MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS VILLE DES EMPLOIS PERMANENTS

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée susvisée, relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 20 juin 2011,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 12 mai 2011,

Considérant la nécessité d'adapter les effectifs aux besoins de la collectivité,

Considérant la nécessité de créer un poste de responsable du stationnement à temps complet afin de mener une réflexion globale sur le stationnement au sein de la collectivité et d'encadrer l'équipe,

Considérant la nécessité de créer un poste d'assistant de proximité à temps complet pour renforcer l'équipe du cabinet de Maire,

Considérant la nécessité de créer un poste de Directeur Education Jeunesse à temps complet afin de renforcer un agent qui a fait valoir ses droits à retraite,

Considérant la nécessité de créer un poste de responsable du secteur jeunesse à temps complet au sein de la médiathèque centre-ville afin de remplacer un agent qui va prochainement partir en retraite,

Considérant la nécessité de créer un poste d'animateur multimédia à temps complet au sein de la médiathèque centre-ville afin de pérenniser le poste d'un agent recruté sous la forme d'un contrat unique d'insertion,

Considérant la nécessité de créer les postes permettant les avancements de grade,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs afin de prendre en compte la réforme statutaire des catégories B et plus particulièrement la création des cadres d'emplois des chefs de police municipale, des animateurs territoriaux et des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1er.- DECIDE la création d'un poste de responsable du stationnement à temps complet et de l'ouvrir à un fonctionnaire de catégorie B du grade de technicien ou de rédacteur territorial ou d'un grade équivalent des autres fonctions publiques, ou en cas de recherche infructueuse, à un agent non titulaire, titulaire d'un diplôme requis pour se présenter au concours externe de technicien ou de rédacteur, rémunéré sur la base de l'indice brut 325 à 576 du grade de technicien ou sur la base de l'indice brut 306 à 544 du grade de rédacteur.

Article 2.- DECIDE la création d'un poste d'assistant de proximité à temps complet et de l'ouvrir à un fonctionnaire de catégorie B du grade de rédacteur territorial ou d'un grade équivalent des autres fonctions publiques, ou en cas de recherche infructueuse, à un agent non titulaire, titulaire d'un diplôme requis pour se présenter au concours externe de rédacteur, rémunéré sur la base de l'indice brut 306 à 544 du même grade.

Article 3.- DECIDE la création d'un poste de Directeur Education Jeunesse à temps complet et de l'ouvrir à un fonctionnaire de catégorie A du grade d'attaché territorial ou d'un grade équivalent des autres fonctions publiques, ou en cas de recherche infructueuse, à un agent non titulaire, titulaire d'un diplôme requis pour se présenter au concours externe d'attaché, rémunéré sur la base de l'indice brut 379 à 801 du même grade.

Article 4.- DECIDE la création d'un poste de responsable du secteur jeunesse au sein de la médiathèque centre-ville à temps complet et de l'ouvrir à un fonctionnaire de catégorie B du grade d'assistant de conservation de 2^o classe ou d'un grade équivalent des autres fonctions publiques, ou en cas de recherche infructueuse, à un agent non titulaire, titulaire d'un diplôme requis pour se présenter au concours externe d'assistant de conservation de 2^o classe, rémunéré sur la base de l'indice brut 306 à 463 du même grade.

Article 5.- DECIDE la création un poste d'adjoint d'animation de 2^o classe à temps complet.

Article 6.- DECIDE la création d'un poste d'attaché principal à temps complet, d'un poste de rédacteur principal à temps complet, de trois postes de rédacteur chef à temps complet, d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^o classe à temps complet, de trois postes d'agent de maîtrise à temps complet et de deux postes d'agent spécialisé principal de 2^o classe des écoles maternelles à temps complet, afin de procéder aux avancements de grade.

Article 7. DECIDE la prise en compte dans le tableau des effectifs de la création des cadres d'emplois des chefs de police municipale, des animateurs territoriaux et des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Article 8.- AUTORISE le Maire à signer les contrats de recrutement et les avenants éventuels si ces postes étaient pourvus par des agents non titulaires,

Article 9.- DECIDE de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Attachés

Grade : Attaché principal

Ancien effectif : 4

Nouvel effectif : 5

Grade : Attaché

Ancien effectif : 22

Nouvel effectif : 23

Cadre d'emploi : Rédacteurs

Grade : Rédacteur-chef

Ancien effectif : 7

Nouvel effectif : 10

Grade : Rédacteur principal

Ancien effectif : 7

Nouvel effectif : 8

Grade : Rédacteur

Ancien effectif : 25

Nouvel effectif : 27

Cadre d'emploi : Adjoints administratifs

Grade : Adjoint administratif principal de 2^o classe

Ancien effectif : 4

Nouvel effectif : 5

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Techniciens territoriaux

Grade : Technicien

Ancien effectif : 6

Nouvel effectif : 7

Cadre d'emploi : Agents de maîtrise

Grade : Agent de maîtrise

Ancien effectif : 13

Nouvel effectif : 16

Filière : Animation

Cadre d'emploi : animateurs territoriaux

Grade : animateur principal de 1^o classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Grade : animateur

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Cadre d'emploi : Adjoints d'animation

Grade : Adjoint d'animation de 2^o classe

Ancien effectif : 7

Nouvel effectif : 8

Filière : Police Municipale

Cadre d'emploi : chefs de service de police municipale

Grade : chef de service de police municipale

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Filière : Culturelle

Cadre d'emploi : Assistants de conservation

Grade : Assistant de conservation de 2^o classe

Ancien effectif : 2

Nouvel effectif : 3

Filière : Sociale

Cadre d'emploi : Agents spécialisés des écoles maternelles

Grade : Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2^o classe

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 3

Filière : Sportive

Cadre d'emploi : Educateur des activités physiques et sportives

Grade : Educateur principal de 1^o classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 2

Grade : Educateur

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 5

Article 10.- DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le chapitre 012 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30.06.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :27

Date de la convocation : 21 JUIN 2011

Etaiènt présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAU, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaiènt excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE.

Etaiènt absents : M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE

Délibération n° 11-2984

3i-AVANCE REMBOURSABLE RUGBY EPERNAY CHAMPAGNE

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission finances en date du 20 juin 2011,

Considérant que le Rugby Epernay Champagne évolue depuis plusieurs années au plus haut niveau du rugby amateur,

Considérant que les dépenses liées au championnat de Fédérale 1 et 2 ont généré un déséquilibre des finances du club, notamment en raison du désengagement du Conseil Régional Champagne Ardenne lors de l'accession du club en Fédérale 1,

Considérant qu'il convient d'aider le Rugby Epernay Champagne à consolider sa situation financière,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à verser une avance remboursable de 75 000€ au Rugby Epernay Champagne,

DEFINIT l'échéancier de remboursement de l'avance consentie au REC de la façon suivante :

6 500 euros de 2012 à 2015

16 500 euros de 2016 à 2017

16 000 euros en 2018

Autorise le Maire ou son représentant à signer une convention à intervenir réglant les modalités de remboursement de l'avance remboursable,

Dit que les dépenses et recettes relatives à cette avance seront imputées sur le compte SDS 725 40 274 SPOR

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30.06.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 21 JUIN 2011

Etaients présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaients excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE.

Etaients absents : M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE

Délibération n° 11-2985

4a-CONVENTION FINANCIERE BIPARTITE ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA MARNE

RAPPORTEUR : Abida CHARIF

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision favorable du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales au renouvellement de la convention financière bipartite, en date du 28 mars 2011,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Vu l'avis de la commission Affaires Sociales et Education du 15 juin 2011,

Considérant que la précédente convention, conclue le 1er janvier 2008, est arrivée à échéance le 31 décembre 2010,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention financière bipartite Ville-CAF et tout document utile à ce dossier,

DIT que les recettes seront imputées sur le compte 746 HFG840 FHOP du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30.06.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 21 JUIN 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE.

Etaient absents : M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE

Délibération n° 11-2986

4b-CONVENTION FINANCIERE VILLE D'EPERNAY/CAF/MAISON POUR TOUS/CONVENTION FINANCIERE VILLE D'EPERNAY/CAF CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS MAISON POUR TOUS

RAPPORTEUR : Abida CHARIF

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les projets de conventions ci-annexés,

Vu l'avis de la commission Affaires Sociales et Education du 15 juin 2011,

Considérant que les différentes conventions relatives aux financements de l'association MPT sont arrivées à échéance, et qu'il est nécessaire d'accompagner l'association sur cette période transitoire en vue d'une reprise en gestion municipale,

Considérant la nécessité de reconventionner avec la CAF pour le financement de la nouvelle structure « Centre Social Municipal »,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer :

la convention tripartite Ville d'Epernay, CAF et MPT en remplacement de la convention approuvée dans la délibération 10-2436 du 13 décembre 2010.

la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville d'Epernay et la MPT.

la convention financière entre la Ville d'Epernay et la CAF.

et tout document utile à ce dossier,

DIT que les dépenses et les recettes seront imputées sur le compte
3GA810/524/6574/CVIL/SUBCONVEN et SUBFONCTIO
3GA810/524/7488/CVIL/SUBCONVEN et SUBFONCTIO du budget.

Adopté à la majorité (30 voix pour – 2 contre : MM. LEFEVRE, GUILLOT)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la
présente copie est conforme à la délibération
inscrite au registre et dont le compte rendu
a été affiché à la porte de la Mairie le 30.06.11
conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213
du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 21 JUIN 2011

Etaients présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaients excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE.

Etaients absents : M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE.

Délibération n° 11-2986 bis

4c-CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2007- 2009 RAPPORT RELATIF AU RAPPORT D'ACTIVITE 2010 DU CUCS

RAPPORTEUR : Abida CHARIF

LE CONSEIL,

Vu l'article L111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 139 de la loi n° 2007-1822 du 24 décembre 2007 portant loi de finances pour 2008,

Vu l'avis de la Commission Affaires Sociales et Education du 15 juin 2011,

Considérant la nécessité de poursuivre des objectifs dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et d'en mesurer l'impact en faveur des quartiers,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PREND acte du rapport d'activité 2010 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30.06.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :27

Date de la convocation : 21 JUIN 2011

Etaients présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaients excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE.

Etaients absents : M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE.

Délibération n° 11-2987

4d-CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2007- 2009 RAPPORT RELATIF A L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE LA COHESION SOCIALE

RAPPORTEUR : Abida CHARIF

LE CONSEIL,

Vu l'article L1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Affaires Sociales et Education du 15 juin 2011,

Considérant la nécessité de poursuivre des objectifs dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et d'en mesurer l'impact en faveur des quartiers,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PREND acte du rapport relatif à l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine de la Cohésion Sociale.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30.06.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 21 JUIN 2011

Etaients présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaients excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE.

Etaients absents : M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE.

Délibération n° 11-2988

5a-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LA BANQUE POPULAIRE LORRAINE-CHAMPAGNE

RAPPORTEUR : Claude MARECHAL

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 10 juin 2011,

Considérant que la Ville d'Epernay et la Banque Populaire Champagne-Lorraine souhaitent mettre en place un partenariat, pour l'organisation du 16^{me} festival des Musiques d'Eté,

Considérant que cette manifestation favorise l'accès à la vie culturelle sparnacienne,

Considérant que La Banque Populaire souhaite participer aux frais du festival,

Considérant qu'en contrepartie la Ville d'Epernay mentionnera la participation de la Banque Populaire à cette manifestation,

Considérant la nécessité de conclure une convention précisant les modalités de ce partenariat,

Considérant le projet de convention ci-joint,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30.06.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 21 JUIN 2011

Etaients présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaients excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE.

Etaients absents : M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE.

Délibération n° 11-2989

5b-VENTE DES SURBOÏTIERS DE LA MEDIATHEQUE CENTRE-VILLE

RAPPORTEUR : Claude MARECHAL

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2011,

Vu le projet consistant en la vente de surboîtiers par la médiathèque,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité de la Ville du 10 juin 2011,

Considérant que depuis 1997, la médiathèque Centre Ville conditionnait ces CD dans des surboîtiers afin de dissuader des vols,

Considérant que la médiathèque a abandonné en 2010 ce système d'antivol au profit d'un système plus discret mais tout aussi efficace,

Considérant que la médiathèque est ainsi dotée de surboîtiers qui encombrant les réserves et qui ne sont plus utilisés.

Considérant que la vente de ces surboîtiers permettra de libérer les réserves de la médiathèque,

Considérant qu'il convient de délibérer sur un tarif de vente,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de céder au tarif de un euro par surboîtier,

DECIDE que ces surboîtiers seront prioritairement cédés aux enchères sur webenchères sans que le prix de vente ne puisse être en deçà de un euro,

APPROUVE le tarif fixé à un euro,

AUTORISE le Maire à vendre ces surboîtiers à ce tarif,

INDIQUE que les recettes seront imputées sur les comptes 7088 321 CME 253
MEDI.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30.06.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 21 JUIN 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE.

Etaient absents : M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE.

Délibération n° 11-2990

5c-MISE EN PLACE DE L'OPERATION FISAC ZUS BERNON

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 10 juin 2011,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe d'engagement d'une Opération FISAC ZUS Bernon,

CONFIRME la candidature de la Ville d'Epernay dans une procédure de demande de financement auprès du Ministère du Commerce et de l'Artisanat,

AUTORISE le Maire à solliciter dans ce cadre les partenaires, organismes consulaires et commerçants, dans la perspective de la signature d'une convention multipartenariale,

SOLLICITE de l'Etat des financements correspondant aux actions susceptibles d'être retenues,

AUTORISE le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette opération.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30.06.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 21 JUIN 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE.

Etaient absents : M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE.

Délibération n° 11-2991

5d-SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'AIDE A LA CREATION D'UN EMPLOI AU RACING CLUB EPERNAY CHAMPAGNE

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission attractivité animation en date du 11 juin 2011,

Considérant que pour favoriser le développement du football sur le territoire de la Ville, notamment dans les quartiers de Bernon, Beausoleil et Vignes Blanches, il convient de définir avec le Racing Club Epernay Champagne une convention de partenariat financier d'aide à la création d'emploi,

Considérant que cette convention définira les modalités de mise en œuvre de l'aide apportée par la collectivité à la création de cet emploi,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention, d'aide à la création d'un emploi au Racing Club Epernay Champagne ou tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30.06.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents :27

Date de la convocation : 21 JUIN 2011

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE.

Etaient absents : M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE.

Délibération n° 11-2992

6a- APPROBATION DE LA MOTION DU PAYS D'EPERNAY S'OPPOSANT AUX EXPLORATIONS GAZIERES

RAPPORTEUR : Nicolas SCHMIT

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Charte de l'Environnement adossée à la Constitution nationale,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie et Développement Durable du 9 juin 2011,

Considérant le souhait de la collectivité d'affirmer son opposition face à, ce type d'exploration gazière,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE le projet de motion du Pays d'Epernay Terres de Champagne ci-annexé.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30.06.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 21 JUIN 2011

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTIE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Étaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE.

Étaient absents : M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE.

Délibération n° 11-2993

7- AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (S.D.C.I)

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

EXPOSE DES MOTIFS :

Conformément à la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, le Préfet de la Marne est chargé d'élaborer un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, destiné à servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale dans le département.

Ce projet de schéma a été présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de la Marne, le 22 avril 2011, et nous est aujourd'hui soumis, pour avis. A défaut d'une réponse dans un délai de trois mois après la saisine du Préfet, notre position serait réputée favorable. Pour rappel, le Schéma doit être arrêté avant le 31 décembre 2011.

Concernant l'arrondissement d'Epernay, après avoir présenté la situation actuelle de l'intercommunalité, le Préfet de la Marne préconise **la création d'une Communauté d'Agglomération issue de la fusion des 3 Communautés de Communes (Communauté de communes Epernay Pays de Champagne / Communauté de communes de la Grande Vallée de la Marne / Communauté de communes des Trois Coteaux)**, justifiée par une amélioration de la cohérence spatiale et l'accroissement de la solidarité financière, sans pour autant en fixer le calendrier.

De notre point de vue, cette évolution permettrait de conforter le territoire ainsi défini, en particulier sur des thématiques importantes pour son avenir et sa population comme le développement économique (tourisme...) ou l'aménagement de l'espace (organisation des transports urbains...), mais aussi la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.

Il faut rappeler que, depuis de nombreuses années, les secteurs de Reims et Châlons-en-Champagne se sont déjà organisés sous la forme d'un E.P.C.I. (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) à l'échelle de leurs agglomérations respectives et que, de ce point de vue, notre bassin de vie est en retard dans la définition d'un projet partagé de territoire.

A un terme qu'il appartiendra aux élus locaux de fixer dans le cadre d'une concertation, le nouvel E.P.C.I. se substituant aux actuelles Communautés de Communes permettrait à notre agglomération de faire face, de façon coordonnée, aux enjeux qui se présentent à elle. Réunissant plus de 50.000 habitants, elle le ferait plus efficacement dans l'unité et la coopération qu'en maintenant une logique de morcellement. Et cela au moment même où nous pouvons observer, autour de nous, d'autres territoires poursuivre le confortement de leur organisation territoriale et travailler à son extension, dans le cadre d'un approfondissement de leurs relations intercommunales.

DELIBERATION :

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS FAVORABLE à l'intégration des communes de CHAVOT-COURCOURT, GRAUVES, MANCY, MONTHELON, MORANGIS et MOSLINS dans le périmètre de la Communauté de communes Epernay Pays de Champagne, à compter du 1^{er} janvier 2013,

EMET UN AVIS FAVORABLE à la création d'une Communauté d'Agglomération, selon un calendrier et des modalités qu'il appartient aux élus locaux de déterminer et selon un processus de concertation qui pourrait intervenir dans les délais de réalisation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.).

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30.06.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Date de la convocation : 21 JUIN 2011

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Étaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE.

Étaient absents : M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE.

Délibération n° 11-2994

8- COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

En application des délibérations des 28 mars 2008 et 30 mars 2009, par lesquelles vous m'avez donné délégation pour prendre toutes décisions en vertu des possibilités offertes par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai décidé :

1°) Le 30 mai 2011, de consentir à M. CHELMAS, une convention d'occupation à titre exceptionnel et transitoire concernant le logement au 3ème niveau à droite de l'immeuble 11, rue des Huguenots à Epernay, pour une période à compter du 1er juin 2011 au 31 mai 2012, et ce, moyennant une redevance mensuelle d'un montant de 337, 00 €, hors charges locatives.

2°) Le 3 juin 2011, de conclure un marché pour le désherbage de la voirie et des cimetières avec la société CERTIVERT, pour une durée partant de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2011. Il peut être reconduit dans la limite de deux fois, et ce, moyennant la somme de 21 994, 44 € T.T.C par an.

3°) Le 6 juin 2011, de conclure un marché pour la restauration de la Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville avec les entreprises suivantes :

-lot n° 1 :-S.A.R.L. LAURENT FRERES- Menuiseries extérieures bois- et ce, moyennant la somme de 21 234, 98 € T.T.C.

-lot n° 2 :-REMY GARNIER- Serrurerie- et ce, moyennant la somme de 11 276, 47 € T.T.C.

-lot n° 3 :-S.O.E. STAFF ET STUC- Staff et stuc- et ce, moyennant la somme de 11 176, 62 € T.T.C.

-lot n° 6 :-S.C.R.E.- Electricité- et ce, moyennant la somme de 27 475, 07 € T.T.C.

-lot n° 7 :-BAZEMONT CREATIONS- Lustrerie- et ce, moyennant la somme de 19 769, 88 € T.T.C.

-lot n° 8 :-ATELIER MERIGUET CARRERE- Peinture de fond et décorative- et ce, moyennant la somme de 129 389, 26 € T.T.C.

-lot n° 9 :-BATIMENT MENUISIER- Parquets et ébénisterie- et ce, moyennant la somme de 34 081, 22 € T.T.C.

4°) Le 6 juin 2011, de mettre à la disposition de l'Accordéon Club d'Epernay les locaux associatifs, 79, rue des Jancelins, du 15 juin 2011 jusqu'au 14 juin 2012, renouvelable par reconduction expresse dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 14 juin 2014, et ce, à titre gracieux.

5°) Le 6 juin 2011, d'accorder à l'Association « Jardin Partagé de Bernon », sa domiciliation à la Mairie de Quartier, sise 1 avenue de Middelkerke, ainsi que l'usage de services, tels que la permanence téléphonique et l'accès à la reprographie, moyennant le versement par l'occupant d'une adhésion annuelle, d'un montant de 37 euros.

6°) Le 6 juin 2011 de mettre :

la grande salle du Théâtre Gabrielle DORZIAT, à la disposition de :

-l'association « l'Arabesque », le 15 et 18 juin 2011, et ce, moyennant la somme de 1 660 €.

-l'association « Génération Danse », le 25 juin 2011, et ce, moyennant la somme de 830 €.

-« l'Association Sportive et Artistique d'Epernay », le 11 et 12 juin 2011, et ce, moyennant la somme de 1 660 €.

7°) Le 6 juin 2011, dans le cadre de la manifestation intitulée « La jeunesse se bouge » de confier à :

- « SNAP JACK », l'organisation d'un concert le 2 juillet à 15 H 00, place Hugues-Plomb, et ce, à titre gracieux.
- « Y.R INSIDE BOYS », l'organisation d'un concert le 2 juillet à 14 H 00, place Hugues-Plomb, et ce, à titre gracieux.
- « LEZ'AHURIS », l'organisation d'un concert le 2 juillet à 14 H 00, place Hugues-Plomb, et ce, à titre gracieux.
- « LOST MELODY », l'organisation d'un concert le 2 juillet à 17 H 00, place Hugues-Plomb, et ce, à titre gracieux.
- « LOVELY WHISPER », l'organisation d'un concert le 2 juillet à 17 H 00, place Hugues-Plomb, et ce, à titre gracieux.
- « THE WARNING », l'organisation d'un concert le 2 juillet à 18 H 00, place Hugues-Plomb, et ce, à titre gracieux.

8°) Le 6 juin 2011, dans le cadre de la manifestation intitulée « Musiques d'Eté » de confier à :

-l'association « Chœur de Chambre Ars Vocalis », l'organisation d'un concert le 28 juin à 19 H 00, en l'église Notre-Dame d'Epernay, et ce, moyennant la somme de 2 500 € T.T.C.

9°) Les 7 et 8 juin 2011, de mettre gratuitement à la disposition de :

-Mme THIEBAULT, la cour et toute l'école maternelle Pré aux Coudes, le 28 juin, de 16 H 30 à 22 H 00, afin d'organiser une kermesse.

-Mme BALLOIR, la cour, la salle de motricité et les toilettes de l'école Maternelle LANGEVIN, le 25 juin, de 08 H 30 à 12 H 00, afin d'organiser une kermesse.

-Mme AKIL, la cour, les toilettes et les salles du rez-de-chaussée de l'école élémentaire CRAYERE II, le 11 juin 2011, de 6 H 30 à minuit, afin d'organiser une kermesse.

-Mme LEROY, la cour et toute l'école maternelle JANCELINS, le 25 juin 2011, de 8 H 00 à 13 H 00, afin d'organiser une kermesse.

-M.TETIENNE, la salle de motricité de l'école maternelle CRAYERE, le 28 juin 2011, de 17 H 30 à 19 H 00, afin d'organiser une réunion.

10°) Le 9 juin 2011, de conclure un marché pour le programme de réfection de voirie en 2011 – rue Champrot avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : COLAS EST – « réfection de la chaussée et des trottoirs », et ce, moyennant la somme de 309 860, 85 € T.T.C.
- lot n° 2 : SNC INEO RESEAUX EST – « réaménagement du réseau d'éclairage public », et ce, moyennant la somme de 32 475, 23 € T.T.C.

11°) Le 14 juin 2011, de conclure un marché pour la conception, la fourniture et le tir de deux feux d'artifice pour la célébration du 14 juillet et dans le cadre des Habits de Lumière 2011 avec l'entreprise EURODROP, et ce, moyennant la somme qui se décompose de la manière suivante :

- Feu du 14 juillet 2011, moyennant la somme de 9 000, 00 € T.T.C.
- Feu du 9 décembre 2011, moyennant la somme de 15 000, 00 € T.T.C.

12°) Le 15 juin 2011, de conclure un marché pour les travaux de réfections partielles de voirie en 2011, avec l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS, pour les rues suivantes :
-rue de la Liberté, rue de Vignolles, rue du Général Sarrail, rue Croix de Bussy, rue de la Guyane, et Chemin de la Barbière aux Bosses, et ce, moyennant la somme de 595 280, 11 € T.T.C.

13°) Le 8 juin 2011 de mettre :

la salle Odile-KOPP, à la disposition de :

-Confédération Nationale du Logement de la Marne, du 24 juin à 16 H 00 au 27 juin 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

la salle 213 de la Maison des Associations, à la disposition de :

-l'association UFC Que Choisir, du 1^{er} septembre 2011 jusqu'au 31 août 2012, tous les jeudis de l'année de 9 H 00 à 12 H 00, et ce, moyennant le règlement du droit d'adhésion.

les locaux associatifs 79, rue des Jancelins, à la disposition de :

-l'association « Les Cenelles », du 15 juin 2011 au 14 juin 2012, et ce, à titre gracieux.

29°) Le 8 juin 2011, d'attribuer et de renouveler la concession, répertoriée sous le n° 2936 au cimetière Nord.

Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Le Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Date de la convocation : 21 JUIN 2011

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, M. Jacques FROMM 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, MM Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Youssef EL HMAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

Étaient excusés et représentés : M. Pierre LIEBART, représenté par M. Jacques GUILLAUME, Mme Nicole TRUSSART, représenté par Mme Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Slimane BOUDJEBBA, M. Jean-Paul GUILLOT, représenté par M. Marc LEFEVRE, M. Jean-Michel LLORCA, représenté par M. Daniel MAIRE.

Étaient absents : M. Jérémie THEVENIN, M. EL Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE.

Délibération n° 11-2995

9- VŒU CONCERNANT LA MATERNITE D'EPERNAY

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

EXPOSE DES MOTIFS :

Mes Chers Collègues, la Ville d'Epernay a soutenu le projet de Pôle de Santé Sparnacien qui visait à créer un partenariat solide entre les deux établissements de soins d'Epernay. Ce projet offrait à notre territoire des perspectives nouvelles en matière de santé publique et laissait entrevoir une collaboration constructive entre le secteur public et le secteur privé. C'est dans cette perspective que le Centre Hospitalier Auban-Moët a accepté - à titre transitoire - le transfert de la maternité dans les locaux de la Clinique. La disparition de la Clinique Saint-Vincent a changé la donne dans la mesure où la Clinique d'Epernay qui lui a succédé, n'a pas souhaité poursuivre la construction d'un pôle public-privé.

A l'heure où l'Agence Régionale de Santé s'interroge sur l'avenir de la maternité d'Epernay et sa localisation, le Conseil municipal d'Epernay lui demande de privilégier le rapatriement, de la maternité dans les murs du Centre Hospitalier Auban-Moët. Celui-ci propose la construction d'une maternité neuve, ouverte à une collaboration franche et sincère avec le secteur privé, dans l'intérêt des habitants du bassin d'Epernay.

Le site de l'hôpital présente, en effet, de nombreux avantages (bâtiment neuf, existence d'un service de pédiatrie, proximité de l'imagerie médicale, laboratoire intégré...) qui doivent assurer, aux parturientes et nouveau-nés de la région d'Epernay, une prise en charge à la fois performante et pérenne.

DELIBERATION :

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Demande le retour de la maternité dans les murs du Centre Hospitalier Auban-Moët.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30.06.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services